



Ville de Thiers

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

- N°8 -

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 063-216304303-20250324-250324\_8-DE

**S<sup>2</sup>LO**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

**OBJET :**

**Promesse unilatérale de vente de l'ancien hôpital - Parcelles AS 480 et 482**

**SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 mars à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 18 mars 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;

Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;

Pepa CAENEN à David DEROSSIS ;

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,

Betul SIMSEK,

Claude GOUILLON-CHENOT,

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

C.M.24.03.2025  
- N°8 -

**PROMESSE UNILATERALE DE VENTE DE L'ANCIEN HOPITAL - PARCELLES AS 480 et 482**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1 et L.1111-1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;
- **Vu** l'avis de France Domaines du 22 décembre 2023 ;
- **Vu** la délibération n°9 du 23 janvier 2024 du Conseil Municipal de THIERS ;
- **Considérant** la sollicitation de la société Histoire et Patrimoine pour l'acquisition d'une partie de l'ancien hôpital et de l'ancien Centre Médico-Psychologique (CMP) afin de réaliser des logements représentant une surface utile de 3 298 m<sup>2</sup>, l'espace muséal de 543m<sup>2</sup> de surface utile, restant propriété de la Commune ;
- **Considérant** l'offre de la société Histoire et Patrimoine d'un montant de 350 000,00 euros ;
- **Considérant** les conditions suspensives suivantes :
  - Inscription des bâtiments au titre de Monuments Historiques sur l'ensemble de leurs façades et toitures ;
  - Usage en habitation/hébergement longue durée du bâtiment confirmé ;
  - Obtention d'un permis de construire définitif conforme au projet retenu ;
  - Immeuble vendu libre de toute occupation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 27 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 1 NE POUVANT PAS VOTER (Claude GOUILLON-CHENOT) :

- **Approuve** la vente partielle de la parcelle AS 480, pour une surface utile de 2 955 m<sup>2</sup>, et de la parcelle AS 482, pour une surface de 343 m<sup>2</sup>, pour le montant de trois cent cinquante mille euros (350 000,00 euros) à la société Histoire et Patrimoine, ces derniers réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,



Stéphane RODIER

